



Année 2024

## NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

- Budget de la commune
- Budget Assainissement

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Il est par ailleurs précisé que ces notes sont mises en ligne sur le site internet de la commune.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif et sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à toutes les entités publiques locales. La commune de Cormes est déjà inscrite dans ce dispositif.

### 1- Compte financier unique de la commune

Les 2 tableaux suivants présentent les chiffres résultant de l'exercice budgétaire 2024. Ils traduisent une maîtrise de la section de fonctionnement et la dynamique d'investissement avec la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles, décision prise en 2023.

<b>Section Fonctionnement</b>	Inscriptions au BP 2024	Réalisations CFU 2024
Dépenses	930 018,70	534 781,50
Recettes	930 018,70	671 588,49
Recettes exercice 2024		136 806,99
Résultat n-1		319 773,62
Résultat clôture 2024		456 580,61

<b>Section Investissement</b>	Inscriptions au BP 2024	Réalisations CFU 2024
Dépenses	1 041 174,90	738 696,43
Recettes	1 041 174,90	688 126,33
Recettes exercice 2024		- 50 570,10
Résultat n-1		-167 346,09
Résultat clôture 2024		-217 916,19

Des restes à réaliser de 98 893 € en dépenses et de 301 315 € en recettes font que le solde des restes à réaliser est de 202 422 €.

**Les chiffres du fonctionnement 2024 par chapitre budgétaire sont les suivants**

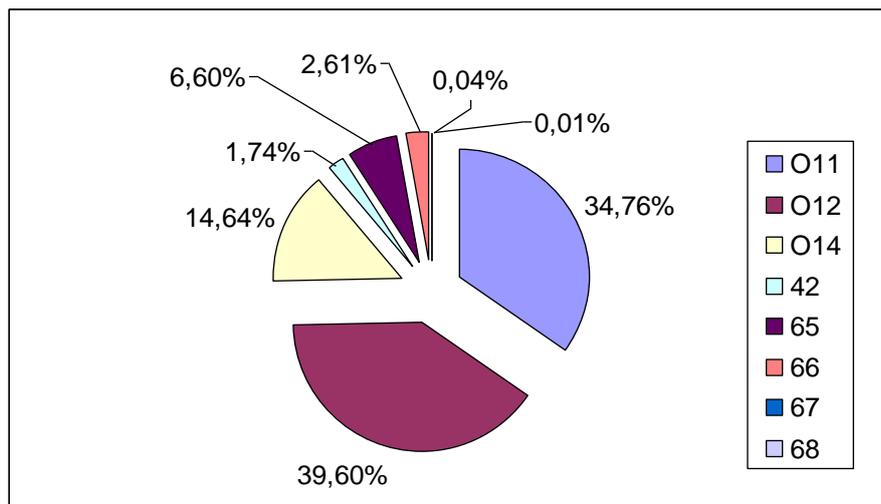
<b>Dépenses Fonctionnement</b>		<b>CFU 2024</b>
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	185 889,82
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	211 771,01
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	78 311,00
O43	OPE ORDRE	9 288,08
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 303,18
66	CHARGES FINANCIERES	13 970,61
67	CHARGES SPECIFIQUES	212,80
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	35,00
<b>Total général DF</b>		<b>534 781,50</b>

<b>Recettes Fonctionnement</b>		<b>CFU 2024</b>
O13	ATTENUATION DE CHARGES	6 014,98
70	Pdts SERVICES DOMAINE ET VENTES DIRECTES	51 506,64
73	IMPOTS ET TAXES	101 842,42
731	FISCALITE LOCALE	337 025,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	132 175,06
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTES	42 618,86
77	PRODUITS SPECIFIQUES	405,53
<b>Total général RF</b>		<b>671 588,49</b>

Il est précisé que :

- . le chapitre 73 comprend l'attribution de compensation de la Communauté de communes au titre des transferts de compétence et le Fonds Départemental des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux)
- . le chapitre 731 correspond à la recette de la fiscalité locale (taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires)
- . le chapitre 74 comprend les dotations attribuées par l'Etat.

**La part des dépenses de fonctionnement en pourcentage est la suivante**



**Les chiffres de l'investissement 2024 par chapitre budgétaire sont les suivants**

Dépenses Investissement		CFU 2024
O41	OPERATIONS PATRIMONIALES	19 553,00
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS ET DETTES	78 572,08
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 069,36
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 515,46
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	577 986,53
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
<b>Sous-total DI</b>		<b>738 696,43</b>
OO1	DEFICIT	167 346,09
<b>Total général DI</b>		<b>906 042,52</b>

Recettes investissement		CFU 2024
O40	OPE ORDRE	9 288,08
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	19 553,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	163 782,26
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	188 077,99
16	EMPRUNTS ET DETTES	300 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 425,00
<b>Sous-total RI</b>		<b>688 126,33</b>
O21	VIREMENT de la SECTION de FONCTIONNEMENT	0,00
<b>Total général RI</b>		<b>688 126,33</b>

## **2- Compte financier unique du budget assainissement collectif 2024**

Ce budget comprend 2 sections, la section exploitation et la section investissement.

### **Les chiffres de la section exploitation sont les suivants**

- . Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à 21 823,49 €
- . Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à 53 831, 28 €

Le résultat 2024 est excédentaire de + 32 007,79 €.

A signaler que les recettes se composent de 2 lignes majeures à savoir la redevance d'assainissement collectif à hauteur de 27 052,70 € et l'excédent passé d'un montant de 23 662,48 €

### **Les chiffres de la section investissement sont les suivants**

- . Les dépenses d'investissement sont de 11 196,03 €
- . Les recettes d'investissement sont de 75 533,03 €

Le résultat 2024 est excédentaire de + 64 337 €.

A signaler que la section dépenses investissement comporte une ligne portant sur le schéma directeur d'assainissement dont les conclusions ont été portées à la connaissance des corméennes et corméens dans le bulletin municipal paru en décembre 2023.

Les recettes se composent de 2 lignes majeures à une subvention de l'Agence de l'Eau pour ledit schéma directeur à hauteur de 25 910,13 € et l'excédent passé d'un montant de 28 597,95 €.